

Le folklore brabançon

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le folklore brabançon. 1921.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Le Folklore Brabançon

L'Ommegang du Sablon.

Il ne s'agit ici ni d'un travail littéraire, ni d'un travail scientifique. C'est le rapport explicatif d'un projet de reconstitution de l'ancien Ommegang du Sablon, ressuscitant une ancienne tradition bruxelloise.

Comme, en 1931, le Serment des Arbalétriers de Saint-Georges, créé en 1381, et qui s'appelle exactement aujourd'hui : Grand Serment Royal et de Saint-Georges, doit fêter le 550^e anniversaire de sa fondation, l'idée est venue de commémorer cet événement par la reconstitution en question et, à la suite de négociations avec le gouvernement, de l'antidater d'un an, afin de la faire coïncider avec les Fêtes du Centenaire de notre indépendance.

Pourquoi le choix du Comité, créé à cette occasion, s'est-il porté de préférence sur une reconstitution de l'Ommegang du Sablon ? Parce que l'Eglise du Sablon, nul ne l'ignore, possède une Vierge à laquelle s'attache une légende touchante. Cette légende veut que Béatrix Soetkens, pour des motifs aujourd'hui inconnus, enleva à Anvers une statue de la Vierge et la transporta, en barque, à Bruxelles, où elle fut reçue par les Arbalétriers et où elle est vénérée depuis sous le vocable de N. D. des Vicieuses. Les arbalétriers firent de cette Vierge leur Sainte patronne et depuis lors, toujours, se considérèrent comme les protecteurs de son sanctuaire. Ils contribuèrent même à l'édification de l'Eglise actuelle. La procession du Sablon, grâce à cet appui, revêtit toujours un caractère particulier. Elle fût peut-être la plus riche, la plus réputée, la plus resplendissante de nos processions. Toutes les autorités bruxelloises et brabançonnnes, toutes nos sociétés y figuraient et se mettaient en frais, rivalisant d'efforts pour la rendre plus magnifique.

Le comité a décidé, pour faire cette reconstitution, de renoncer à la formule « cortège historique » couvrant un long espace de siècles ; de choisir une époque déterminée et de refaire aussi fidèlement que possible un Ommegang de cette époque. Aussi fidèlement que possible, c'est-à-dire de resserrer autant que possible l'époque, le nombre d'années,

dans lesquelles on irait choisir les personnages, les costumes, les sujets de char, etc. C'est-à-dire aussi, en éliminant les éléments qui, reconstitués, pourraient heurter les idées politiques ou religieuses de notre temps. Il est évident que des scènes parfaitement acceptées par des mentalités du XVI^e siècle, pourraient offenser nos conceptions du XX^e siècle. Il est non moins évident que d'autres scènes, spirituelles aux yeux de nos aïeux, ne provoqueraient à notre époque, aucune hilarité, aucune joie saine et apparaîtraient tout simplement burlesques, grotesques ou triviales. C'est-à-dire donc qu'il fallait faire d'indispensables adaptations mais que l'on s'en tiendrait strictement à ces inévitables transformations. Le Comité a porté son choix sur le XVI^e siècle. Remonter à une époque plus lointaine, c'était risquer de ne pas trouver les documents nécessaires pour faire un travail fidèle, risquer de tomber dans une période où les vêtements ne permettraient pas une présentation somptueuse ou nécessiteraient des frais trop considérables. Il en eut été d'ailleurs de même avec le XVII^e siècle, où le costume, notamment, beaucoup plus façonné, et la nécessité où l'on se serait trouvé, par exemple de faire des perruques pour les figurants, aurait entraîné à des frais supplémentaires très élevés. Le choix du siècle étant fait, il s'agissait d'y trouver un Ommegang-type qui servirait de modèle. Or, en 1549, un Ommegang magnifique sortit à l'occasion de la visite de l'Infant d'Espagne, qui devint par la suite Philippe II. Avec son père, Charles-Quint, d'une fenêtre de l'hôtel de ville, il assista, au défilé. La description de cet Ommegang nous a été conservée par un narrateur contemporain.

Nous avons donc une base. Grâce à ce document, nous pouvons reconstituer un Ommegang tel que nos ancêtres du milieu du XVI^e siècle le virent se dérouler dans nos rues ; nous savions ce que l'on y voyait. Est-ce à dire que nous avons rigoureusement copié le document de l'époque ? Certes non, et si un de nos ancêtres du XVI^e siècle, spectateur de l'Ommegang de 1549, voyait, en 1930, notre nouveau cortège, il est vraisemblable qu'il ne le reconnaîtrait pas et serait bien étonné si on lui disait qu'on a reconstitué un Ommegang de son temps. En fait, les grandes lignes s'y retrouvent : les Métiers, les géants, des sujets de chars, les Serments, les Lignages, le Magistrat de Bruxelles ; les costumes sont bien ceux de l'époque, souvent même les cou-

leurs sont identiques, mais la « mise en scène » est bien différente.

Nous avons voulu profiter de cette circonstance pour faire œuvre à la fois agréable, éducative et même moralisatrice. Nous avons voulu montrer ce qu'étaient les Institutions de notre Province au XVI^e siècle, montrer que nous avons un lointain passé, une histoire, des traditions, auxquelles nous sommes restés fidèles. Nous avons pu changer les noms, et même la forme de nos Institutions ; mais toujours, à travers les siècles, elles ont conservé le même esprit. Voilà ce que nous avons voulu dégager de notre reconstitution ; nous avons cherché à en faire une leçon attrayante. Il est évident que ni les Serments, ni les Métiers, ni les Lignages, ni le Magistrat ne figuraient à l'Ommegang comme nous les y représentons. Notre présentation est destinée, par la façon de disposer les personnages, de les habiller, par les symboles évoqués, à faire comprendre, en quoi consistaient réellement ces organismes, quel était leur rôle, leur importance, leur organisation.

Comme cette reconstitution se fait à l'occasion du jubilé d'un serment, nous avons voulu rappeler les fastes historiques de ce serment qui, une fois de plus et par sa longévité, par ses traditions bien conservées, par son loyalisme à l'égard de notre bonne ville, aura bien mérité de la population entière, bien mérité que celle-ci contribue au succès de l'entreprise. Cet Ommegang devant sortir en 1930, et figurer au programme des fêtes du Centenaire de l'Indépendance Nationale, nous avons introduit des groupes évocateurs des Institutions similaires que l'on rencontrait dans les villes de province ; Aerschot, Diest, Hal, Léau, Louvain, Nivelles, Tirlemont, Vilvorde, Wavre, etc. de sorte que ce cortège ne sera pas seulement bruxellois, mais brabançon. Ces groupes sont censés être venus en délégation et mis à l'honneur.

Enfin, comme un Ommegang, dans la réalité, était une procession et que nous ne pouvions songer à en conserver les éléments d'ordre religieux, à la place où l'on voyait la procession religieuse, c'est-à-dire à la fin, nous avons évoqué, par une série de chars, la légende de N.-D. du Sablon, légende aux épisodes de laquelle furent intimement mêlés les arbalétriers jubilaires. Cette évocation nous procure les éléments d'une conclusion triomphale, fastueuse et patriotique.

INTRODUCTION

Un cortège débute généralement par une fanfare. Or, les orchestres du XVI^e siècle étaient peu bruyants. Il n'y avait d'ailleurs pas d'orchestres proprement dits, mais plutôt des « bandes » de quelque 15 ou 20 musiciens. Il eut été difficile d'ouvrir ce cortège magnifique par une telle troupe, ou bien, il eût, dès le début, fallu donner un accroc à la réalité historique. Aussi, avons-nous cherché à faire débiter notre Ommegang par un sujet de circonstance, sujet original, impressionnant et symbolique : le *Messenger de Paix*.

Seul, en tête, un guerrier à cheval, avec cuirasse légère, laissant apparaître un costume riche. (1) Le cheval est caparaçonné. Le chevalier porte au bras gauche le bouclier à ses armes et sous le bras sa lance ; mais le fer au lieu d'être dirigé vers l'avant, est dirigé vers l'arrière. C'est ainsi que se présentaient jadis les messagers de paix et le souvenir de cet usage nous est conservé dans le roman *Ade-nès li Rois*. (2)

Nous avons pensé qu'en ces jours où la Belgique célébrera son indépendance dans une atmosphère de concorde et de paix, rien ne pourrait mieux rappeler cette trêve que ce chevalier symbolique. Nous proposons de choisir, dans notre histoire, pour le représenter, le chevalier de Lalaing, dit le « bon chevalier » ou un chevalier de fantaisie aux armes de Brabant.

A 25 mètres derrière lui, un groupe de cinq trompettes thébaines à cheval sonnant dans l'airain la joie générale, puis, à 15 mètres, un groupe de 5 tambours et de 5 fifres suivi à 3 mètres par une musique du temps.

Nous donnons ici la composition de cette musique. Chaque fois que dans l'exposé de notre projet nous signalerons une musique, sa composition sera à peu près semblable : 3 chalumeaux, 1 altpommer, 1 ténorpommer, 1 bassepommer, 1 sacquebutte, 1 cinque, 6 flûtes d'ennuques et 1 cornemuse. Pour tous ces musiciens, le costume sui-

(1) Les demi-cuirasses apparurent au début du XVI^e siècle, mises à la mode, par Maximilien d'Autriche.

(2) v. *Folklore Brabançon* : 6^e année, p. 298.

vant : chapeau noir à plume jaune. Pourpoint noir avec ornements jaunes, culotte jaune et noir, bas rayés jaune et noir. Les trompettes garnies d'un pendant noir bordé de jaune, avec lion jaune à langue de feu, c'est-à-dire aux couleurs du Brabant.

1^{re} PARTIE.

LES MÉTIERS.

Les métiers jouaient dans la vie de nos cités un rôle très important. Non seulement, leur activité était prépondérante dans la vie économique, mais leur influence était grande dans la vie politique, où leurs mandataires occupaient de hautes charges. Dans l'organisation militaire, ils avaient également un rôle important. Ils fournirent longtemps les porteurs de haches, de piques et de hallebardes pour la défense de la cité. Les divers métiers étaient groupés en 9 Nations à chacune desquelles était confiée la défense d'une des sept portes de la ville et des deux tours.

Nous avons cherché à faire des Métiers une représentation qui, tout en permettant une belle mise en scène, soit évocatrice de cette organisation.

En tête, un groupe de porteurs de haches en uniforme militaire. Puis les porteurs de « Keersen » des 50 métiers. Chaque métier avait sa Keerse (*bulandia* en pays wallon) sorte de torchère ou d'enseigne du métier. C'étaient des perches en bois surmontées de motifs sculptés rappelant soit le saint patron de la corporation, soit l'écusson du métier. A ces motifs étaient suspendus, en réduction, soit les outils de la profession, soit les produits fabriqués.

La Keerse est portée par le plus jeune maître, entouré des deux plus jeunes apprentis, qui lui servent de pages et tiennent les coins de son manteau. Les porteurs de Keerse sont vêtus du costume de l'artisan mais recouverts d'un grand manteau de teintes diverses (sauf le rouge, le violet et le blanc réservés pour d'autres personnages).

Ce défilé de Keersen est suivi d'un détachement de piquiers, d'un groupe de maîtres et du groupe imposant des doyens des métiers recouverts du grand manteau de drap

rouge écarlate (la grande spécialité de l'industrie bruxelloise) Ils portent sous le bras les coffrets aux privilèges de leur corporation respective, et sont suivis d'un groupe de hallebardiers. Toute cette partie du cortège est encadrée des porteurs des fanions militaires des métiers, aux teintes variées et sur lesquels les insignes des métiers sont brodés.

Vient ensuite l'évocation des Nations : Nation de Saint-Nicolas, de Saint-Pierre, de Saint-Jacques, de Saint-Jean, de Saint-Christophe, de Saint-Géry, de Saint-Laurent, de Saint-Gilles et de Notre-Dame. Les métiers étaient répartis entre ces diverses nations de façon à ce que chaque nation représente en artisans des effectifs à peu près égaux. Elles étaient donc égales en puissance.

Neuf cavaliers portent les bannières des Nations qui rappellent les portes ou les tours qu'elles avaient la mission de défendre en cas de guerre. Ils sont suivis des porteurs des blasons évocateurs des paroisses de Bruxelles.

Puis viennent les doyens des Nations accompagnés chacun de deux jurés. (Il y en avait en réalité six par Nation, mais nous devons bien limiter notre figuration). Les doyens sont porteurs du grand manteau violet sur lequel, du col jusqu'au sol, en descendant le long du bras gauche sont des motifs brodés. Les jurés ont le grand manteau blanc avec motifs brodés dans les coins, en bas.

Un groupe de 50 cavaliers porteurs des grandes et riches bannières des métiers clôture ce défilé.

Dans toute cette partie les vêtements sont de drap. De ci, de là, comme dans les autres parties d'ailleurs, il y a des groupes de tambours, de fifres, de trompettes, des pages, etc. Mais nous ne pouvons songer à signaler ici que les personnages ou les groupes caractéristiques.

2^e PARTIE

LA MÉNAGERIE ET LES GÉANTS.

Les documents établissent que de tout temps il y eut dans tous nos ommegangs des bêtes symboliques ou fantastiques, et des géants mythologiques, fantaisistes ou légendaires. Il en fut ainsi dans toutes nos villes. C'est même une des caractéristiques des cortèges belges et nous assistons en ce moment à la résurrection, un peu partout dans le

pays, de cet ancien usage. Les ommegangs ont perdu de leur importance et ce qui en est resté, c'est précisément les géants. A tel point que le mot ommegang évoque aujourd'hui presque exclusivement une sortie de géants. De là est même née dans certains milieux, l'indifférence, le scepticisme sur la valeur de notre projet et même parfois l'hostilité.

Il est donc impossible de reconstituer un ommegang sans y faire figurer les bêtes et les géants. Mais, afin de les approprier au goût de notre siècle, nous sommes bien obligés d'apporter à l'usage ancestral certains tempéraments.

Jadis les populations naïves témoignaient de leur foi ou manifestaient leur amour pour les personnages illustres ou les saints vénérés en leur donnant des proportions gigantesques. Chaque groupe, métier ou serment, figurant à l'ommegang évoquait son saint protecteur en lui donnant des proportions démesurées ou rappelait un épisode de sa vie par un char ou un groupe, religieux dans l'esprit du temps, mais burlesque aux yeux de nos contemporains. Nous avons cru bien faire en réunissant en un groupe unique tous ces éléments qui dans la réalité étaient dispersés tout au long du cortège. Nous avons dû aussi faire des adaptations afin d'enlever à ces éléments tout caractère religieux et voici la présentation à laquelle nous nous sommes arrêtés :

Tambours et fifres, musique. Deux chameaux, la licorne, trois aigles, le dragon et le serpent crachant du feu, le lion (symbole de grandeur d'âme) entouré de la cigogne (symbole de la constance) et du pélican (symbole d'amour, d'abnégation). Tous ces animaux sont entourés de piquiers vêtus de peau de buffle, ceinturés de rouge, coiffés d'une toque de loutre et armés d'une courte pique. Un chœur d'enfants chantant la chanson des géants précède Jean de Nivelles accompagné de ses trois chiens, Saint Michel, patron de Bruxelles, porteur des symboles de la Justice, l'épée et la balance avec les poids, le cheval Bayard avec les quatre fils Aymon et la roue de la fortune. Les fils Aymon couverts d'une armure brillante, de chapeaux écarlates à plumes blanches, brandissent des épées nues et chantent une chanson flamande.

Dans toute cette partie, depuis le début, sont dispersés des chevaux-godins, des gamins jouant de la crécelle ou du rommelpot, des gamins armés de vessies ou de sabbacanes lançant des ballettes.

Cette section se termine par deux chars, l'un évocateur des châtiments de la terre, l'autre des châtiments de l'enfer.

Le premier, où les couleurs sombres dominent, le brun et le noir, rappelle les peines infamantes, le supplice du panier, de la pierre, le bûcher, la potence, le billot, etc.

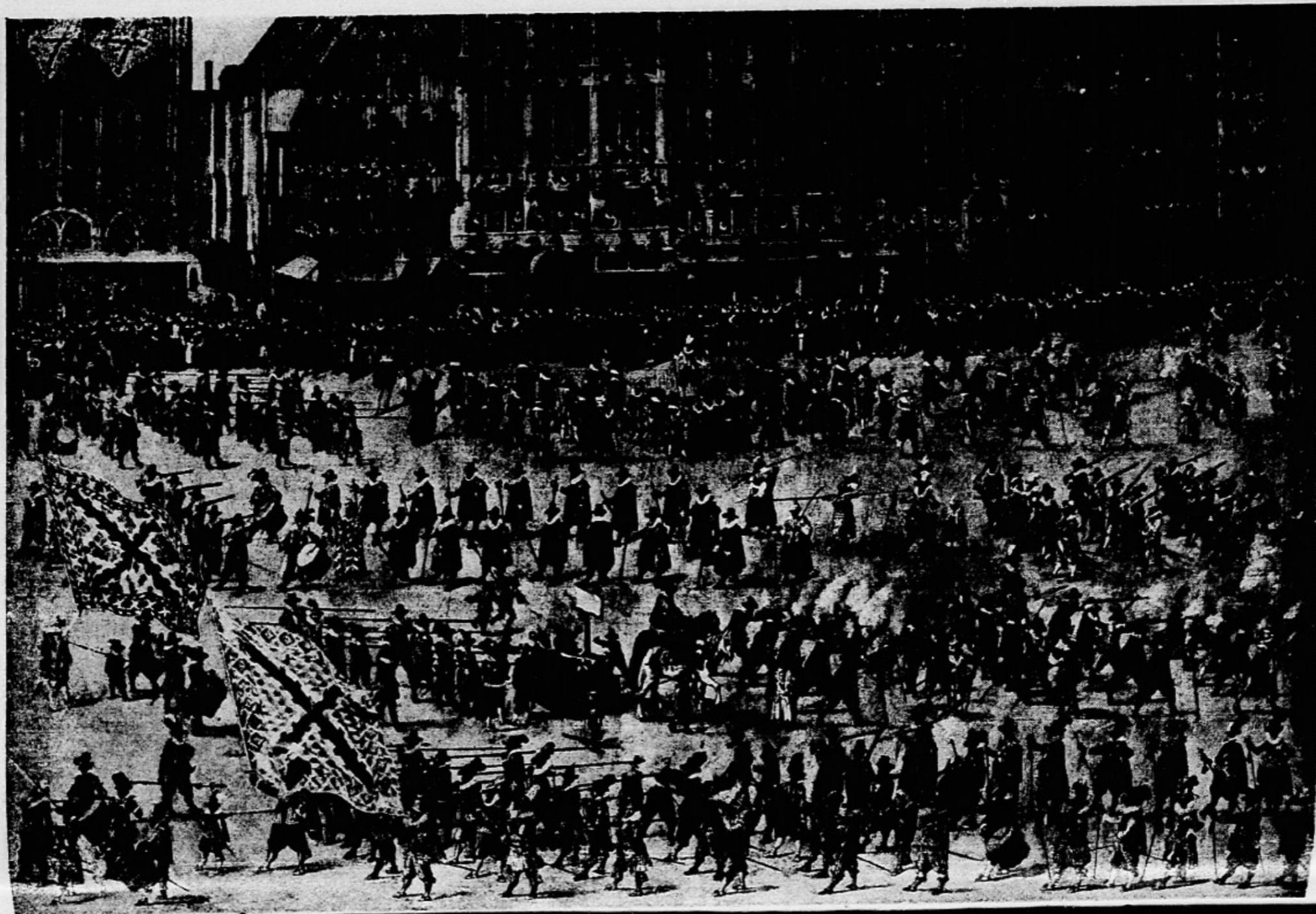
Le deuxième, tout rouge, représente l'enfer, avec Satan et les diables. Il est entouré de gamins, diabolins vêtus de rouge.

3^e PARTIE.

LES CHAMBRES DE RHÉTORIQUE.

Dans l'ommegang de 1549, qui a servi de type à notre reconstitution, les Chambres de Rhétorique ne figuraient pas. Nous ne sommes pas certain qu'elles figurèrent régulièrement dans les ommegangs ; mais poursuivant notre but d'évoquer dans notre cortège toutes les caractéristiques de la vie sociale au XVI^e siècle nous n'avons pas hésité à les introduire dans notre plan. Ces importantes sociétés avaient l'habitude, quand elles participaient à une cérémonie, d'y déployer un tel luxe, de rechercher une telle originalité de présentation, que nous les avons incorporées dans notre projet. Il y avait d'ailleurs, à cette époque, à Bruxelles, une Chambre de Rhétorique : La Guirlande de Marie, qui avait remporté à un grand Landjuweel, à Anvers, en 1561, d'extraordinaires succès. Elle avait écrasé toutes ses concurrents par sa splendeur et sa richesse. Aussi, à la suite de ces succès, l'avait-on fait figurer, en 1563, dans l'Ommegang du Sablon. L'itinéraire habituel du cortège avait même été modifié pour lui permettre de passer avec ses chars dans les rues.

On conserve à Anvers, au Musée Plantin, une description fidèle de ce que fût ce Landjuweel de 1561 et nous n'avons donc eu qu'à puiser dans ce document, d'abord pour faire des costumes et accessoires de cette Chambre une reproduction fidèle, ensuite pour trouver les éléments tout à fait précis qui nous ont permis de faire des autres Chambres bruxelloises et brabançonnaises une évocation tout à fait conforme à la mode du temps. Ces Chambres sont représentées avec leur costume particulier, leur personnel et leur





matériel traditionnel. Les principales, pour faire leur « entrée », concevaient des groupes et des chars évocateurs de pensées moralisatrices ou philosophiques. C'est ce que nous avons fait également pour quelques unes d'entre elles. Voici l'ordre de présentation que nous avons dressé pour cette importante partie du cortège : D'abord les délégations de quelques Chambres brabançonnnes représentées par leur Prince entouré de deux rhétoriciens et de deux hérauts et précédé du blason, des massiers, de la bannière : Citons : « *De Christus-Oogen* » de Diest (Les Œillets-Dieu) (1) ; « *De Leliebloem* » de Diest (Le Lys) ; « *De Leliekens uut en Dale* » de Léau (Les Muguets) (2) ; « *De Roos* » de Louvain (La Rose) ; « *De Goudbloem* » de Vilvorde (Le Souci).

Les Rhétoriciens de la *Fleur de Lys* de Diest portent des casaques brunes, pourpoints rouges, chapeaux verts avec plumes et couronne rouge et blanc, bas noirs et bottes blanches.

Ceux de l'*Œillet Dieu*, des surtouts jaune d'or, pourpoints blancs, écharpes vertes, chapeaux rouges à plume blanche, bottes blanches.

Ceux du *Muguet de Léau*, des pourpoints rouges et casaques brunes, bas jaunes, brodequins noirs, chapeaux noirs avec plumes rouges et jaunes et couronnes vertes.

Ceux de la *Rose de Louvain*, des surtouts chairs bordés de blanc, justaucorps et bas noirs, chapeaux noirs avec écharpes rouges, plumes rouges et blanches, bottes blanches.

Ceux du *Souci de Vilvorde*, des pourpoints blancs, surtouts noirs, chapeaux verts, bottes noires, plumes blanches, écharpes vertes.

Puis les Chambres bruxelloises qui, à cette époque, étaient quatre : la Branche d'Olivier, la Fleur de Blé, le Livre et la Guirlande de Marie, fusion elle-même de deux autres Chambres, la Fleur de Lys et la Violette.

La Branche d'Olivier. L'ordre de présentation prévu donne pour cette Chambre : le héraut avec masse, trompettes et tambours, le blason, le messenger, des rhétoriciens à pied chantant, les fous.

(1) Cette Chambre existe encore. V. *Folklore Brabançon*, 6^e année, p. 331.

(2) Le blason et le fanion de cette Chambre existent encore à Léau. V. *Folklore Brabançon*, 4^e année, p. 85.

L'un porte un panier plat de poissonnier sur lequel se trouvent des soles ; l'autre, avec un filet, pêche dans la foule et dit : je pêche les mauvaises langues (1). Un troisième à l'envers sur un cheval joue au bilboquet (jeu fort en honneur à cette époque).

Vient ensuite la bannière et le Prince entouré de pages, un groupe de gentilshommes, le Chef-homme et des Rhétoriciens à cheval.

Le costume des rhétoriciens est : manteau rouge doublé vert, chapeau rouge, pourpoints, bas, couronnes, plumes, brodequins et ceintures jaunes.

Celui du Prince : manteau vert doublé de soie or, surtout blanc avec manchettes rouges pendantes, chapeau rouge avec plume blanche, bas rouges.

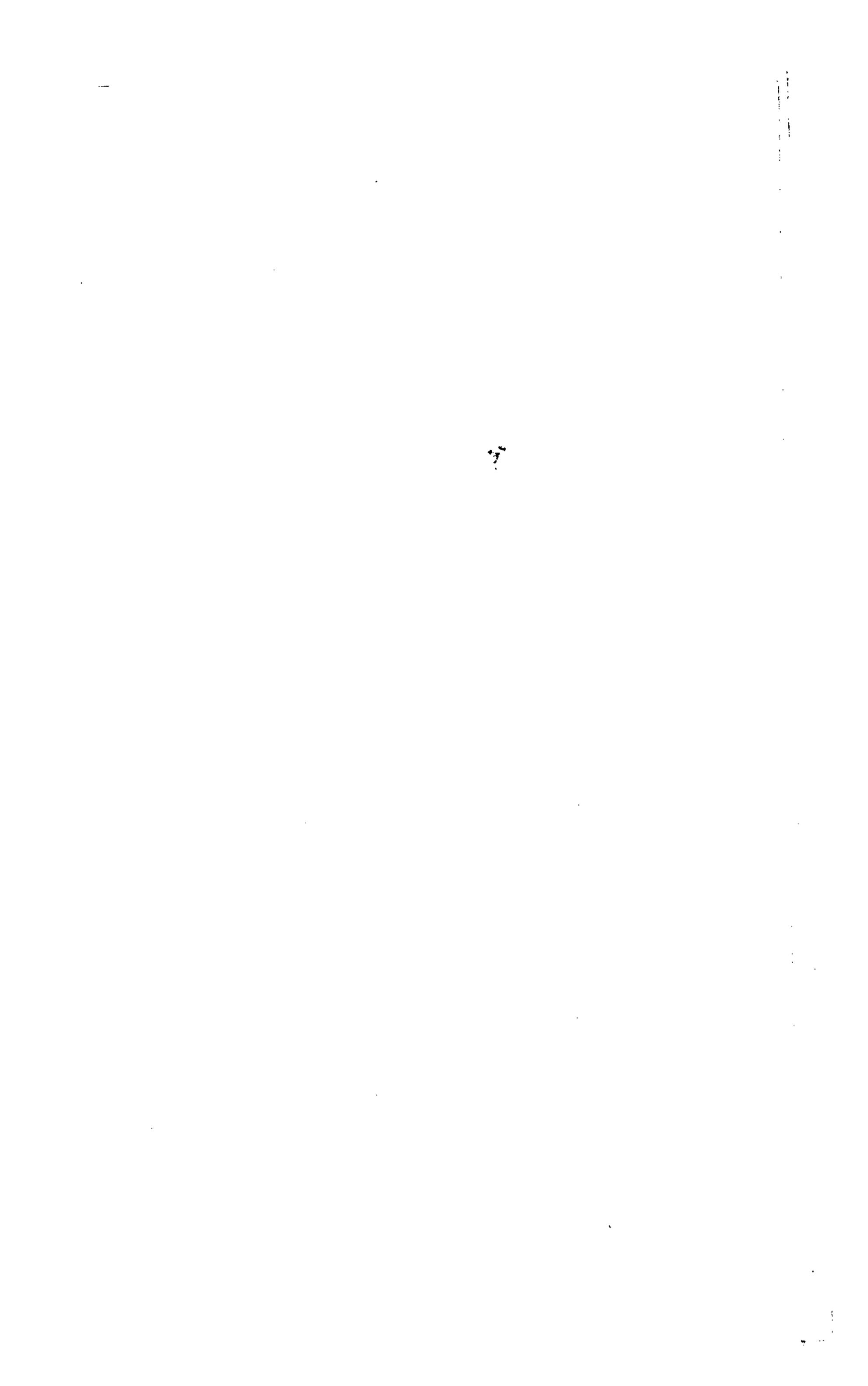
La devise de la Chambre est : *Ecce Gratia*.

Le Bleuet ou Fleur de blé. Trompettes, tambours et fifres. Un fou (Oomke, encore connu aujourd'hui dans le peuple bruxellois). Il joue avec son petit orteil et dit : je tiens tout le savoir humain. Puis vient le Prince, un groupe de rhétoriciens à cheval, le blason, le chariot à bagages et le tonneau porté par les échansons, des rhétoriciens à pied, chantant, 2 hérauts, la Pucelle de Bruxelles sur un lit chaise porté (semblable à celui dessiné par Albert Dürer), un fou à cheval tenant sa marotte, puis le groupe évocateur de la pensée suivante : *l'humanité espère en mieux* : des enfants sèment des fleurs, la bannière de la Chambre entourée de jeunes filles portant des bannières évocatrices des vertus humaines : la concorde, la solidarité, la charité, la foi, la bonté, la douceur, la joie, la constance, l'abnégation, la grandeur d'âme, etc. et le char interprétant cette pensée.

Le costume des rhétoriciens se compose de surtouts bleu-clairs, bordés de passementeries noires, d'un chapeau bleu avec plumes noires, de pourpoints jaunes, de hauts de chausse vert foncé et de bottes blanches. Ils portent un bleuet à la main. Les chevaux ont des harnais rouges et une houpe jaune (tirant sur le rouge, souci).

Le prince a un pourpoint de soie grise, un grand manteau de velours couleur lie de vin, les hauts de chausses noirs, les bottes blanches. Cheval noir et caparaçonné.

(1) Jeu de mots flamand, sole et langue se disant *tongen*.



Le devise est : *Jeugd stigt vreugd* (La Jeunesse produit l'allégresse).

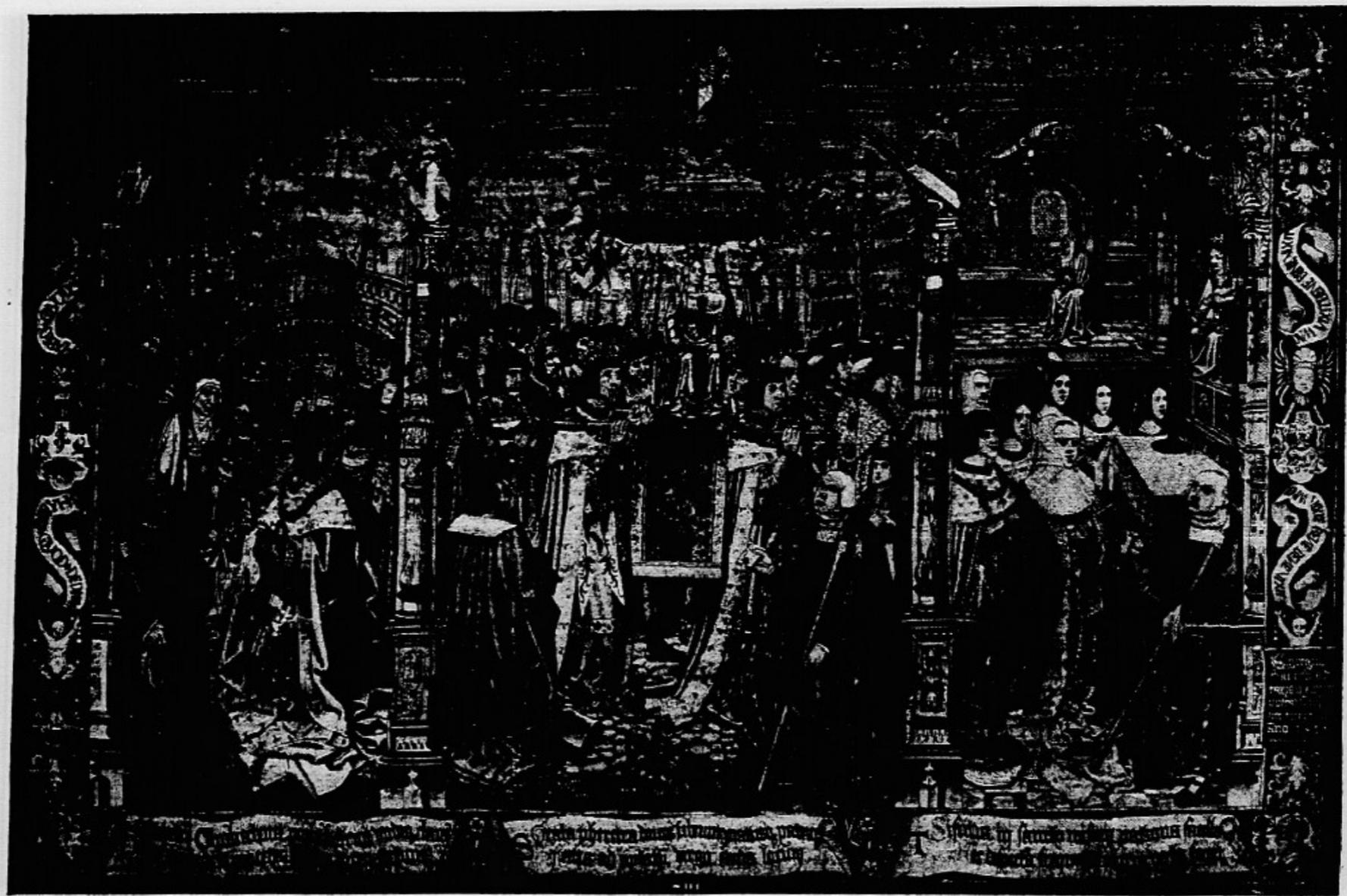
Le Livre. Le héraut portant la masse, tambour et fifres, le blason, les étendards de Bruxelles et de la Chambre, le Messenger et un héraut, des rhétoriciens à pied et chantant, des rhétoriciens à cheval. Les fous, l'un à cheval, sur un âne poussant une brouette, l'autre à cheval, vêtu mi-partie vert et blanc, chapeau haut surmonté d'une plume énorme. Il a une bosse sur le dos, des sabots aux pieds et tient en main un serpent pliant. Le cheval est caparaçonné tout de blanc.

Vient ensuite le Prince, le porte-étendard avec des pages, des gentilshommes, le chariot de voyage avec les échansons, enfin, le groupe évocateur de l'idée : *Diffusons la pensée*. Trompettes thébaines, des porteurs de cartouches : *Gheen boom en wast op eenen dagh* (Nul arbre ne croît en un jour) et *Gheen boom en valt ten eersten slag* (Nul arbre ne tombe du premier coup). Des jeunes filles symbolisant les branches du savoir et des enfants porteurs des symboles : théologie, philosophie, astrologie, magie, géométrie, alchimie, sélénologie (étude de la lune), héliologie (science du soleil), médecine, littérature, peinture, sculpture, musique, architecture. Enfin le char sur lequel on voit une figure de la pensée, un groupe représentant l'effort humain pour la conquête du savoir, un sablier, symbole du temps, et une mappemonde, symbole de l'espace.

Le costume des rhétoriciens est le suivant : pourpoints, bas, bottes, plumes, couronnes, rapières de couleur blanche, chapeaux et manteaux verts bordés d'or et doublés orange. Ceux qui sont à cheval portent la rapière dégainée, ceux qui sont à pied portent les uns des fleurs de pensée, les autres des rouleaux de parchemin. Les chevaux ont des harnais verts et des houppes blanches.

Le Prince a un manteau de velours noir doublé de soie saumon. Il a un pourpoint jaune, une culotte verte (émeraude) des bottes noires vernies. Le cheval est caparaçonné de velours pourpre bordé d'or avec une longue huppe-aigrette blanche. Les pages sont habillés de satin blanc et le porte-bannière de violet.

La devise de la Chambre : *Om betters wille* (Pour le mieux être),



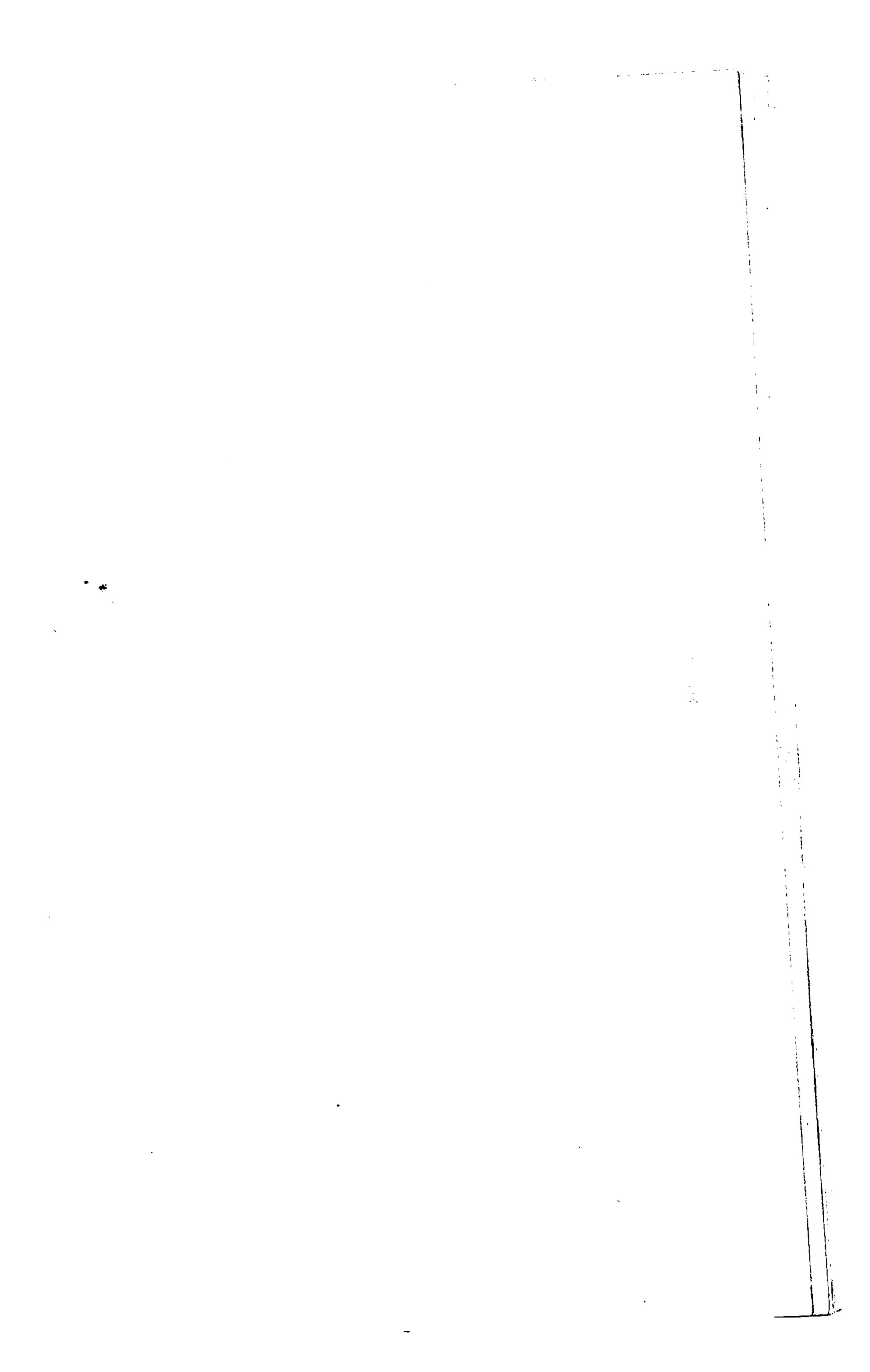
La Guirlande de Marie (1) qui était, rappelons le, la plus importante du Brabant et peut-être du pays, a une figuration en rapport avec sa gloire d'alors : Le messager, trompettes, tambours, bannières, drapeaux, hérauts, chariots de voyage et échansons, musique, blason, poète tenant un luth, écuyers, visiteurs, rhétoriciens à pied, chantant et portant des fleurs entremêlées, le cortège de la folie comprenant un orchestre burlesque composé de deux violes brabançonne, 1 rommelpot, 1 triangle, deux crécelles et deux crânes de chevaux, et des fous divers, l'un sur un cheval de bois tiré, l'autre dans une charette à chiens, un autre encore dans une voiture d'enfant, etc. chacun disant des choses en apparence burlesques mais empreintes, quant au fond, d'une véritable philosophie.

Viennent ensuite des tambours, une troupe de fantassins avec fanions, les Chambres riches se faisant accompagner dans leurs voyages de gens d'armes à leur solde, des écuyers portant les armes du Prince et du Chef-Homme, le Prince, (qui à cette époque était le bourgmestre de Dieghem) avec ses pages, le Chef-Homme, le Trésorier, le Greffier, le Majordome, les Costumiers et les rhétoriciens à cheval portant des épées.

Enfin le groupe évocateur de la pensée : *la Paix apporte le Bonheur*. Des rhétoriciens à cheval faisant la voûte d'acier, un cartouche avec la devise : *Réunis par l'amitié* ; une guirlande de fleurs portée, une rangée d'enfants se tenant par la main, de femmes se tenant par le bras et d'hommes fortement unis, des trompettes thébaines et le char pour lequel nous suggérons la figuration suivante : sur un piédestal, au devant d'une colonne surmontée d'un vase brûle parfum, une femme unit deux enfants et leur maintient les mains unies. Des groupes évoquent les fiançailles, le ménage heureux, la vieillesse paisible, le travail, la prospérité et la fécondité. Au devant du char, un enfant bouche la gueule d'une bombarde d'où sortent des roses.

Les Rhétoriciens sont vêtus de casaques rouge-cramoisi bordées de passementeries d'argent, de chapeaux rouge en forme de casques antiques, de pourpoints blancs, de plumes et de bottes blanches, d'une ceinture de quatre couleurs : jaune, rouge, bleu et blanc. Les chevaux ont des harnais blancs et des houppes rouges.

(1) Cette Chambre a déjà fait l'objet d'une reconstitution au Landjuweel d'Anvers en 1892.





Edition du *Folklore Brabançon*, n° 46, Février 1929.

Le Prince a un manteau de velours bleu bordé d'hermine, pourpoint et haut-de-chausses amarante, bottes blanches. Le cheval est caparaçonné jaune citron, harnais vert cru. Il porte une double plume rouge cramoisi.

4^e PARTIE.

LES LIGNAGES.

Il est évident que si nous avons suivi rigoureusement l'ordre logique, nous aurions fait suivre, les Métiers, les Lignages et le Magistrat, les deux premiers départageant l'administration de la cité et contribuant à la constitution du troisième. Mais nous avons préféré donner le pas à la nécessité de ménager dans notre cortège une gradation dans la richesse du costume et dans la variété de la présentation.

Cette partie, très courte, comprendra une musique, un groupe de cavaliers portant les bannières des lignages, des pages portant les écussons des sept familles patriciennes, les sept chefs des familles patriciennes, suivis d'une rangée de pages, un groupe de patriciens. Tout ce groupe est encadré de hallebardiers, avec hallebardes de cérémonie.

Les patriciens portent le costume noir avec manteau et coiffure du temps. Il n'y a pas de travestissement. On voit apparaître au col la fraise, et à la manche les bords de dentelle blanche. Ils portent au côté l'épée courte et mince. Le gilet est boutonné devant. Les chefs des familles patriciennes portent un collier d'argent. Afin de faire une opposition avec le costume sombre des Patriciens, les pages seront vêtus de satin clair et les hallebardiers de bleu clair avec parements noirs.

Cette partie sera fermée par le char de la ville de Bruxelles. Sur ce char, figurera un saint Michel terrassant le dragon de son épée. On y évoquera également le chiffre 7, chiffre fatidique de la ville. Brussel, 7 lettres, avait sept portes, sept routes, sept ponts, sept collines, sept tours, sept paroisses, sept échevins, sept lignages, etc. (1).

(1) L'idée de cette représentation nous a été donnée par le chant en sept heptades d'Erycii Puteani : *Bruxella septenaria* (1646), qui n'est d'ailleurs pas exact ; mais si nous nous reportons aux conceptions de nos ancêtres du XVI^e siècle, un char de ce genre eut été bien conforme à leur esprit.

5^e PARTIE.

LE MAGISTRAT.

Cette partie est aussi très courte et n'offre pas la possibilité de faire une présentation très colorée. Les costumes sont riches, mais généralement de couleur sombre. On peut donner du cachet à l'ensemble par le choix de couleurs chatoyantes pour les tambours, hallebardiers et pages.

Le groupe se présentera ainsi : tambours et fifres, la fleur de la ville (*l'Iris faux acore*, et non *l'Iris Germanica* ce qui nous paraît plus conforme à la signification qu'on veut lui donner et aux caractères botaniques de ces plantes, voir Folklore Brabançon 3^e année, p. 85), la pelle-bêche, le blason, les massiers, l'aman de Bruxelles ou 1^{er} bourgmestre désigné par les lignages, qui était à cette époque (1550), Jean de Locquenghien, créateur du canal maritime ; le 2^e bourgmestre désigné par les métiers et chef suprême des Serments, puis, en costume et bonnet de velours noir, les sept échevins, les six conseillers, les six receveurs et le large conseil composé de 24 membres, 12 désignés par les métiers, 12 par les lignages. Les premiers portent le grand manteau de drap rouge des doyens des métiers, et les seconds le surtout noir et court de l'époque.

Tout le groupe est entouré de hallebardiers et fermé par un piquet de lanciers portant la lance très longue avec oriflamme très étroite et allongée.

6^e PARTIE.

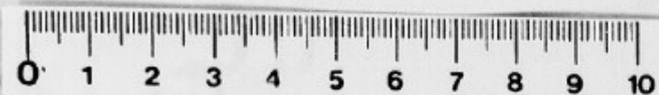
LE DUC DE BRABANT.

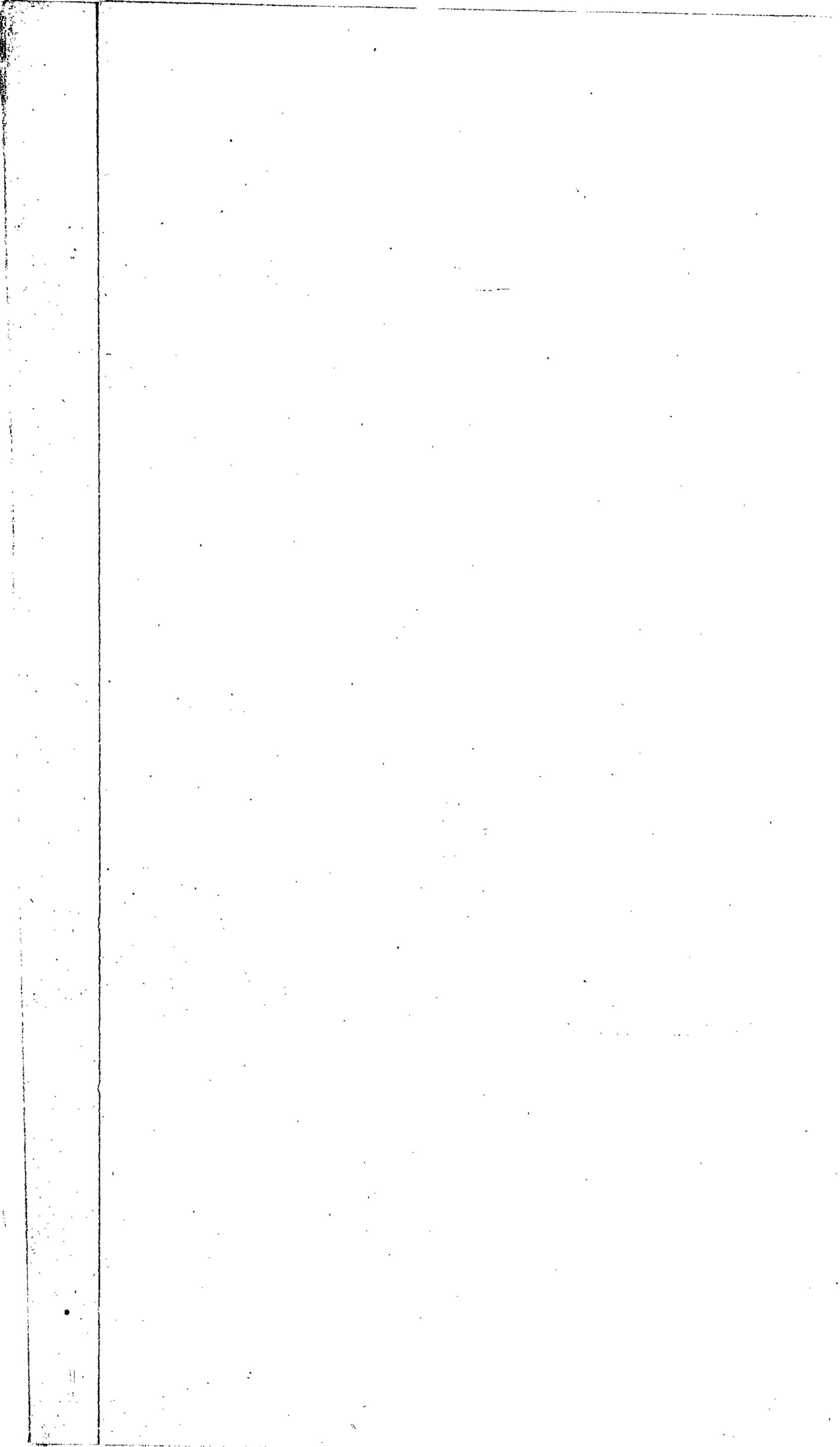
Il n'y avait évidemment plus à cette époque de duché de Brabant autonome. Si le Brabant avait conservé ses Institutions particulières, le pouvoir souverain avait passé, tout comme celui de Flandre, Hainaut et Namur, à Charles-Quint, empereur d'Autriche et roi d'Espagne.

C'est au titre de Duc de Brabant que l'Empereur figurera dans le cortège, et nous aurons ainsi l'occasion de grouper autour de lui tous les personnages célèbres de cette époque tourmentée de notre histoire. On y verra les de



Édition du *Folklore Brabançon*, n° 46, Février 1929.





Lannoy, les de Ligne, les d'Egmont, les de Crooy, les de Hornes, les Brederode, les Berlaymont, les de Lalaing, les de Merode, les de Beaufort, les d'Assche, etc.

C'est dans les périodes agitées qu'on sent le mieux frémir l'âme d'un peuple et il en est certainement peu dans le cours de notre histoire, où sous la pression des situations critiques, un aussi grand courant de rapprochement se soit produit entre les diverses provinces belges. Cette partie du cortège consistera surtout en un défilé de personnages historiques, illustres, avec leur suite, écusson et oriflamme. La richesse des costumes ajoutera au charme de cette évocation des célébrités du temps. Voici un ordre tout provisoire de présentation : Trompettes thébaines, bannières des anciennes seigneuries de Belgique et du Brabant, les villes libres du Brabant, Bruxelles, Assche, Aerschot, Diest, Louvain, Tirlemont, Léau, Nivelles, Wavre, Vilvorde, Jodoigne, Genappe, Braine-l'Alleud, Montaigu, Sichem, Hal, etc., représentées par des bannières et des pages porteurs des armoiries, la bannière du Brabant, de jeunes seigneurs portant le blason de l'empereur, le casque, l'épée, la couronne, le sceptre, le globe, l'empereur en costume de Cour suivi des dignitaires du Palais, des abbés de Villers-la-Ville, d'Affligem et d'Opheylissem à cheval sous des dais, l'abbesse de Sainte-Gertrude princesse de Nivelles, l'abbesse de la Cambre, les chevaliers de la Toison d'Or, un groupe de seigneurs et un peloton de lanciers.

Toute la suite de l'Empereur et duc de Brabant sera reconstituée d'après documents authentiques. Des archives (1) tout à fait précises ont été conservées à ce sujet, dont plusieurs iconographiques, mais la présentation de ce groupe noble dépendra des concours que la noblesse belge voudra bien nous apporter.

(1) Les recherches concernant la figuration de ce groupe ont été faites par le marquis de Beaufort.

7^e PARTIE.

LES SERMENTS.

Dans tous les ommegangs, les Serments figurent en tête. Comme le prétexte à la reconstitution de notre ommegang est le jubilé du Serment des arbalétriers de Saint-Georges, nous avons reporté les Serments à la fin du cortège, à l'apothéose finale.

Ces serments étaient au nombre de cinq et ils figuraient à l'Ommegang dans l'ordre inverse de leur ancienneté. Les escrimeurs (1480), les arquebusiers (1477), les archers (1422), les arbalétriers de Saint-Georges (1381), le Grand Serment (1213). Chacun de ces serments se composait de confrères et de volontaires. Ils figuraient dans les ommegangs, en tête, avec leurs dignitaires, leur saint patron, leur Roi, etc,

C'est de la manière suivante que nous les présentons au public.

Les escrimeurs. Musique, blason avec pages, fanions et volontaires, le char de sainte Gudule avec sa servante et tenant à la main sa lanterne qu'un diable s'efforce d'éteindre, la bannière entourée du Maître de cérémonie et de l'Homme-Sabre, le doyen, le sous-doyen, les jurés, les confrères et les valets.

Les escrimeurs, en 1549, étaient vêtus de blanc et de bleu et portaient de grandes épées de combat.

Les arquebusiers. Tambours, blason et pages, volontaires avec fanions et tirant des salves au moyen de leur arquebuse. Le patron, un géant : saint Christophe portant l'Enfant Jésus, la bannière encadrée du maître de cérémonie et de l'Homme-Sabre, le doyen, le sous-doyen, les jurés, le Roi avec pages, les confrères. Les arquebusiers étaient vêtus de blanc.

Les Archers : Tambour, blason et pages, volontaires avec fanions, armés de mousquets (qui apparaissent à cette époque) et tirant des salves. Un saint Sébastien porté et un nouveau groupe de volontaires, le char de saint Antoine, entouré de furies simulant les tentations, la bannière accompagnée du Maître de cérémonie et de l'Homme-Sabre, le doyen, le sous-doyen, les jurés, le Roi avec pages, les Confrères portant les arcs et les valets portant des carquois.

Les Archers sont vêtus de blanc, noir et rouge.

Le petit Serment de Saint-Georges et le Grand Serment des Arbalétriers que nous présenterons en un seul groupe, les uns marchant d'un côté de la chaussée, les autres de l'autre. Les arbalétriers du petit Serment sont vêtus de blanc et rouge, ceux du grand Serment de vert avec écharpes rouges (couleurs de Bruxelles).

Tout le défilé de ce groupe est coupé de pelotons de volontaires armés de fanions, de tambours, de fifres, de trompettes thébaines.

Nous ne donnons ici que l'énumération des sujets caractéristiques. Le char de saint Georges, patron du petit Serment, poursuivant le dragon, des arbalétriers à cheval, les blasons avec pages, de grosses arbalètes de rempart sur chariot ; Notre-Dame portée (patronne du Grand Serment). Le char de la bataille de Woeringen, bataille qui eut une influence énorme sur le cours des événements historiques et où les arbalétriers se distinguèrent particulièrement. Ce sera l'évocation des fastes militaires des arbalétriers. Le char sera précédé d'un groupe où figureront Jean I^{er} le Victorieux, duc de Brabant, et des Seigneurs de sa suite, parmi lesquels on voit déjà des familles belges illustres.

Le char des Serments défenseurs de la cité et de ses libertés où sera évoquée la charte de Cortenberg, base de nos libertés conquises grâce en partie au dévouement des Serments sur les champs de bataille, et à l'action des métiers et des lignages. On y verra aussi une évocation de l'ancien beffroi de Bruxelles.

Viendront ensuite les délégations de Serments de Province. Il existe encore dans le pays des Serments dont l'origine remonte dans un lointain passé et dont l'ancienneté est établie. Ils seront représentés au cortège par des délégations apportant aux jubilaires des présents. Ces délégations seront suivies des doyens, sous-doyens, jurés, bannières des deux Serments, puis viendront les Rois de 1549, précédés d'une évocation des Rois antérieurs représentés par un page porteur du blason et d'un autre porteur de l'en-seigne. Viendront enfin les Confrères dont le nombre, pour le Grand Serment était limité à soixante.

8^e PARTIE.

LA LÉGENDE DE NOTRE-DAME DU SABLON

Cette partie est appelée à remplacer la procession religieuse qui terminait, au XVI^e siècle, l'Ommegang. L'évocation de cette légende est tout à fait conforme au but poursuivi par notre reconstitution : le jubilé des arbalétriers, N.-D. du Sablon, dite N.-D. des Victoires, étant en effet leur sainte patronne. D'après la légende, les arbalétriers ont été mêlés à l'aventure miraculeuse de cette statue et des arbalétriers sont constamment représentés dans les divers épisodes. Nous figurerons cette dernière partie, l'apothéose, de la façon suivante :

Trompettes thébaines, tambours, fifres et musique, char représentant l'enlèvement de la statue de N.-D. à Anvers en 1348, par Béatrix Soetkens, tandis que le sacristain qui veut l'en empêcher reste pétrifié ; char du transport en barque à Bruxelles, en s'inspirant de la barque qui se trouve à l'Église du Sablon ; char de l'arrivée à Bruxelles près de la chapelle des Arbalétriers où ceux-ci la reçoivent ; char de la construction de la nouvelle Église par les Arbalétriers. Ces quatre chars sont précédés de paysans à cheval, en pèlerinage, avec les drapelets aux œillères des montures. Le transport de N.-D. dans la nouvelle église au temps de Maximilien d'Autriche, évènement qui nous a été conservé par une tapisserie se trouvant au Musée du Cinquantenaire et que l'on reproduira en un tableau vivant. Ce groupe sera précédé d'une chorale. Enfin un groupe de trompettes thébaines précèdera le char final, le Jacquemart glorieux du Sablon qui, à chaque tour de roue, frappera de son marteau sur une cloche, chaque martèlement symbolisant les battements de cœur de la Patrie.

RÉALISATION.

Récapitulons. Ce projet a une figuration de 2301 hommes, 68 femmes, 111 enfants, 461 chevaux, 9 chiens, 2 ânes, un chat, 16 chars et 3 chariots, 87 chefs de groupe, commissaires et porteurs de calicots indicateurs.

Il y a une dizaine de musiques, de très nombreux groupes de quelques trompettes thébaines, tambours ou fifres, dont les instruments doivent être refaits d'après les modèles conservés dans nos Musées. Il y a des centaines de drapeaux, bannières, fanions et oriflammes, par centaines aussi des costumes d'une variété très grande, de formes, de couleurs, en drap, satin, soie, velours, brocart, de multiples blasons à peindre et des chars à concevoir.

La réalisation de ce projet sera couteuse si personne ne consent à apporter le moindre concours gratuit et que tout doive être payé : conception, exécution, figuration.

Mais en sera-t-il ainsi ?

Avec le concours, la bonne volonté et la générosité de toute la population, il peut être aisément réalisé en tous points. Ce cortège, avec ses trois sorties, n'attirerait-il pas à Bruxelles les foules non seulement du pays, mais aussi de l'étranger ? Une propagande bien faite ne réunirait-elle pas dans les murs de notre bonne ville, hollandais, anglais et américains friands de ces spectacles évocateurs du passé ? Le commerce n'en retirerait-il pas de larges profits ? Non seulement à l'occasion des sorties en 1930, mais encore les années suivantes, car le devis précédant étant fait pour une exécution en beau, le matériel pourrait servir à de nombreuses adaptations. Ne ressusciterions-nous pas ainsi les bonnes vieilles traditions de chez nous ? Les cortèges qu'organisaient nos aïeux ne faisaient-ils pas l'admiration de tous les étrangers au XIV^e siècle déjà ? Tous les éléments de la population ne rivalisaient-ils pas en originalité pour la construction des chars, et en luxe pour la confection des costumes et bannières ?

Ce sont ces bonnes volontés, c'est cette émulation que nous voudrions voir réapparaître à cette occasion. Ne trouverions-nous pas ces concours ?

Pourquoi nos familles bourgeoises ne se chargeraient-elles pas de la reconstitution des Lignages et du Magistrat de Bruxelles ? Pourquoi nos familles nobles ne figureraient elles pas les Ducs de Brabant et les personnages nobles du cortège ? Pourquoi nos grands couturiers n'exécuteraient-ils pas les costumes riches ? Pourquoi nos sociétés dramatiques n'entreprendraient-elles pas la reconstitution des Chambres de Rhétorique dont elles sont les héritières ? Pourquoi des ouvriers et des chambres de commerce ne représenteraient ils pas les Métiers et nos sociétés de jeux populaires ou sportives, nos sociétés de tir, ne reprendraient-elles pas la succession des Serments ? Pourquoi nos écoles ne nous procureraient-elles pas les groupes d'enfants dont nous avons besoin ? Les élèves des Jésuites ne s'associaient-ils pas déjà à l'Ommegang du XVII^e siècle ? Pourquoi nos grandes sociétés : Grande Harmonie, Cercle Gaulois, Cercle Artistique, Rotary Club, etc. ne se chargeraient-elles pas chacune d'un groupe ou d'un char ? Ne pourrions-nous pas compter sur nos sociétés de musique, sur nos sociétés Philanthropiques de collecteurs ? Des artistes ne se chargeraient-ils pas de la conception des chars et nos écoles d'art de l'agglomération de leur exécution ? Les Villes de Province ne figureraient-elles pas elles mêmes les délégations que nous trouvons dans ce projet ? A celles dont le concours serait acquis ne prêterions nous pas éventuellement du matériel pour les fêtes locales organisées à l'occasion du Centenaire.

On voit donc qu'avec un peu de bonne volonté dans tous les milieux, on parviendrait aisément à créer un large courant et à réaliser ce programme qui, dès à présent, est assuré des plus hautes protections. Que les gens fortunés nous aident financièrement, que d'autres nous aident par l'exécution de certains travaux ou par une figuration dans le cortège, que tous ceux qui retireront de ces sorties de l'Ommegang et des adaptations ultérieures des bénéfices, nous subventionnent.

L'exécution ainsi comprise ne renouerait-elle pas admirablement la tradition ?

Symbolique jusque dans sa réalisation, le cortège de l'Ommegang ne serait-il pas un acte de communion avec nos ancêtres, un hommage rendu aux générations passées et un large et splendide geste de concorde entre tous les

Bruxellois et les Brabançons pour la célébration du Centenaire de l'Indépendance du pays ? Une trêve à nos luttes quotidiennes, que notre messenger de Paix affirme, dès l'ouverture du cortège ?

Que chacun s'abandonne à un beau mouvement et réfléchisse au concours qu'il peut nous apporter et Bruxelles verra, en 1930, à l'occasion du centenaire de notre Indépendance et du jubilé du Serment des Arbalétriers, un cortège rappelant, par sa splendeur, nos grands ommegangs du passé dont la réputation était universelle.

Sursum Corda !

ALBERT MARINUS.

NOS ILLUSTRATIONS.

Le dessin de couverture de ce fascicule a été dessiné, en 1927, par Charles Counhaye et représente le Messenger de Paix. Les hors-texte sont des cuivres reproduisant des tableaux de Denis Van Alsloot, et une tapisserie du Cinquantenaire. Disons quelques mots à propos de ces illustrations. En 1615, défila devant Albert et Isabelle, un ommegang remarquable, dont le souvenir a été conservé grâce à six tableaux de Denis Van Alsloot. Deux de ces tableaux sont au South Kensington de Londres, deux au Prado de Madrid et les deux autres, on ignore ce qu'ils sont devenus. Il existe au Musée de Bruxelles une copie d'un des tableaux connus de Van Alsloot. Ces toiles représentent le défilé sur la Grand Place. En haut, à droite, la Maison du Roi donne l'orientation.

Le même artiste a peint également un défilé de tous les chars de cet ommegang. Le tableau est également au South Kensington et nous le reproduisons ici. Nous croyons que ce défilé est situé près de l'Eglise du Sablon.

Enfin nous donnons aussi une reproduction d'une tapisserie de François de Tassis, du XVI^e siècle, évoquant le transport de la Vierge au Sablon.

Nous reproduisons cette tapisserie dans le cortège.

Le Comité de l'Ommegang

COMITÉ DE PATRONAGE

sous le Haut-Patronage de Sa Majesté le Roi Albert I^{er}

Présidents d'Honneur : Son Eminence le Cardinal VAN ROEY, Archevêque de Malines.

M. MAGNETTE, Président du Sénat ;

M. le Baron TIBBAUT, Président de la Chambre ;

M. HENRI JASPAR, Premier Ministre, Ministre des Colonies.

M. ADOLPHE MAX, Ministre d'État, Bourgmestre de Bruxelles.

Vice-Présidents d'Honneur : M. A. CARNOY Ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène.

M. M. VAUTHIER, Ministre des Sciences et des Arts ;

M. F. NENS, Gouverneur du Brabant.

M. l'abbé RICHARD, Curé de N.-D. des Victoires au Sablon.

COMITÉ EXÉCUTIF

Président d'Honneur : M. ADOLPHE MAX, Ministre d'État, Bourgmestre de Bruxelles.

Président : M. l'abbé FRANÇOIS DESMET, Vicaire au Sablon.

Vice-Présidents : M. J. COELST, Echevin de la Ville de Bruxelles ;

M. G. DES MAREZ, Archiviste de la Ville de Bruxelles ;

Secrétaires : M. ALBERT MARINUS, Directeur du Service de Recherches historiques et folkloriques de la Province de Brabant.

M. JULES DEWINCKELEER, Secrétaire du Grand-Serment Royal et de Saint-Georges.

M. CYPRIEN VERHAVERT, Secrétaire du Cercle folklorique de Bruxelles.

Trésorier : M. CHARLES DIETRICH, Vice-Consul de Norvège.

Trésorier-adjoint : M. JULES HÉNON.

Membres : MM. BAUTIER PIERRE, Conservateur au Musée Royal des Beaux-Arts ;

CAPART J. Conservateur en chef du Musée du Cinquantenaire ;

CARTON DE WIART (Baron EDMOND) ;

CLOSSON ERNEST, Professeur au Conservatoire Royal de Bruxelles ;

COPPEJANS FR., Artiste-Peintre à Gand ;

CRICK LUCIEN, Attaché au Musée du Cinquantenaire ;

CUVELIER J., Archiviste-Général du Royaume ;

DANTHINE GASTON, Secrétaire du Rotary-Club ;

DE BEAUFFORT (Marquis de).

DE BORCHGRAVE D'ALTENA, (Comte J.), Conservateur du Musée de la Porte de Hal ;

DE MOT PAUL, Conseiller Communal de Bruxelles ;

DE SCHAETZEN (Chevalier MARCEL) ;
DUVIVIER MAURICE, avocat ;
GRAULS, du Ministère des Sciences et des Arts ;
KENETTENORF LOUIS ;
MONTALD CONSTANT, Professeur à l'Académie Royale des
Beaux-Arts ;
PARIS LOUIS, Conservateur en chef de la Bibliothèque Royale ;
M^{lle} PAUL, Attachée du Secrét. au Musée du Cinquantenaire ;
ROUSSEAU FÉLIX, Conservateur aux Archives du Royaume ;
TAHON VICTOR, Vice-Président-Fondateur du Comité du Vieux-
Bruxelles ;
THIRIAR JAMES, Artiste-peintre ;
VANDEN HAUTE MODESTE, Président du Grand-Serment Royal
et de Saint-Georges ;
VANDEVELDE FERNAND ;
VAN PUYVELDE LEO, Conservateur en chef des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique ;
VAN YSENDIJK MAURICE, Architecte ;
VAUTHIER EMILE, Directeur de l'École des Arts Industriels et
décoratifs d'Ixelles.

MEMBRES D'HONNEUR

M. FRANCQUI, Ministre d'État, Vice-Gouverneur de la Société générale
de Belgique.
M. MICHEL LEVIE, Ministre d'État ;
M. A. BRAUN, »
M. LÉON DELACROIX, »
M. J. DESTRÉE, »
M. RENKIN, »
Comte H. CARTON DE WIART, Ministre d'État ;
Vicomte POULLET DE FRANEAU, »
Baron LEMONNIER, Echevin de la Ville de Bruxelles ;
MM. J. COELST, »
E. JACQMAIN, »
FR. VANDE MEULEBROECK, »
P. WAUWERMANS, »
R. PATTOU, »
V. WAUCQUEZ. »
Baron STEENS ;
Mgr. MARINIS, Doyen de Bruxelles ;
M. A. GODDYN, Premier Président de la Cour de Cassation ;
Comte JEAN DE MERODE, Grand Maréchal de la Cour ;
Comte DE LANNOY, Grand-Maître de la Maison de S. M. la Reine ,
Comte DE MERODE-WESTERLOO ;
Comte et Comtesse D'ARSCHOT SCHOONHOVEN ;
M. LOUIS FRANCK, Gouverneur de la Banque Nationale ;
M. FRANS SILVERCRUYS, Conseiller à la Cour de Cassation ;
M. J. DEHAENE, »
M. V. GENDEBIEN, »
M. ED. MECHELYNCK, »

Baron VERHAEGHEN, Conseiller à la Cour de Cassation ;
M. EM. DE LE COURT ; »
M. J. JAMAR ; »
M. J. SMITS ; »
M. PAUL LECLERCQ, Procureur général à la Cour de Cassation ;
M. B. JOTTRAND, Premier Avocat général à la Cour de Cassation ;
M. EDOUARD REMY, Président-Honoraire de la Cour de Cassation ;
Général DE CUYPER ;
Baron DE BECKER-REMY, Sénateur ;
M. le Sénateur et Madame MAURICE DESPRET ;
M. A. VERMEYEN, Sénateur, Professeur à l'Université de Gand ;
M. E. BRUNET, Représentant ;
Chevalier LAGASSE DE LOCHT, Président de la Commission Royale
des Monuments et des Sites ;
Comte et Comtesse ADRIEN VAN DER BURCH ;
M. et M^{me} WILLIAM THYS ;
M. et M^{me} ALBERT MARCHAL ;
M. JOSEPH NÈVE ;
M. et M^{me} JOSEPH HALFLANTS ;
M. et M^{me} ANDRÉ TAYMANS ;
Comte et Comtesse RAOUL DU BOIS D'AISCHE ;
M. et M^{me} GEORGES JACOBS ;
M. et M^{me} ALBERT DELEPELEIRE ;
M. et M^{me} VERHELST ;
Comtesse M. DE MEEUS ;
M. DUPLAT-HUYGHE ;
M^{me} PAUL DE MOT ;
M. et M^{me} HAROLD ALSBERGE ;
M. FRANS PHILIPPSON ;
M. LÉON PERLAU ;
M. PIERRE DESCAMPS ;
Comte HORACE VAN DER BURCH ;
M. JOSEPH JONGEN, Directeur du Conservatoire Royal de Bruxelles ;
M. HERMAN TEIRLINCK, Homme de lettres ;
M. et M^{me} DE BOER ;
M. et M^{me} SYSTERMANS-DE LAVELEYE ;
M^{me} JULES DESTRÉE ;
M^{me} LÉON GROSJEAN ;
M. PAUL LAMBOTTE ;
M. RENÉ BARBIER ;
